

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du SAMEDI 14 janvier 1792.

TURQUIE.

Extrait des nouvelles de Constantinople, du 26 novembre 1791.

DEPUIS dix à douze jours, les nouvelles des provinces anatoliques sont des plus alarmantes : trois de ces provinces se trouvent en une insurrection ouverte. Damas & tous les districts qui l'environnent ont pris les armes, n'étant plus en état de fournir aux dépenses de la cour & aux besoins de l'état. Le Pacha de Bagdad avoit reçu ordre de châtier & de disperser les rebelles ; mais il a répondu qu'il n'étoit pas à même d'exécuter ces ordres, ayant à craindre de voir éclater des troubles dans son gouvernement. La Turcomanie se trouve également en révolte, par les menées d'un certain *Myr-Timur-Kam*, qui entretient des intelligences secrètes avec les Persans ; ce qui oblige la cour à traiter cette affaire avec beaucoup de ménagement. Elle a expédié quelques sujets fidèles chargés de la débarrasser de cet homme dangereux, qu'on dit être allé sur ses gardes pour n'avoir rien à craindre de la part des traitres. La Sirie, ou pour mieux dire, Alep a refusé hautement de reconnoître & de recevoir le commandant nommé par le grand seigneur, sous prétexte que c'étoit un Pacha d'un caractère violent & réputé par ses concussions. C'est à la suite de ces fâcheuses nouvelles que la Porte a résolu de faire marcher plusieurs corps vers les trois provinces révoltées pour les ranger à leur devoir.

Les ordres pour l'ouverture du Congrès à Yaffi ayant été expédiés il y a quelques semaines aux plénipotentiaires de la Porte, les conférences doivent être actuellement en pleine activité. L'entrevue que le baron de Herbert, internonce de l'empereur, eut le 3 de ce mois avec le Reis-Effendi, a roulé (à ce qu'on apprend) sur l'exécution de quelques articles de la paix de Szistove, particulièrement sur la restitution des prisonniers faits par les Turcs durant la guerre. Le nombre de ces infortunés, qui ne sont pas tombés en captivité dans des expéditions militaires, mais que les Turcs ont enlevés pour la plupart dans le Bannat & dans les autres provinces qu'ils habitoient, monte à environ 18 mille hommes, femmes & enfans. La Porte avoit ordonné, par une ordonnance sévère, à tous les propriétaires de ces esclaves de les déclarer aux commissaires du gouvernement turc, & de les dériver, en se contentant d'une indemnité de cent piastres par tête ; mais plusieurs, particulièrement des femmes, avoient été vendues trois, quatre, ou même jusqu'à cinq mille piastres. La plupart sont encore renfermées dans les harems de leurs maîtres ; ceux-ci ne font point leur déclaration, pour ne pas recevoir une indemnité si inférieure à leur prix d'achat. Il en résulte que le nombre des esclaves vendus ne répond point à celui des enlevemens, dont il faut déduire encore ceux de l'un & de l'autre sexe, qui ont embrassé la religion mahométane ; & il n'y a que la vigilance continuelle & les efforts de M. l'internonce, qui lui procurent journellement du moins quelques-uns de ces individus.

ESPAGNE.

De Madrid, le 2 janvier.

(Coup-d'œil sur les finances d'Espagne.)

Jamais les finances de l'Espagne ne furent dans un aussi mauvais état que celui où elles se trouvent actuellement. A la mort de Charles III l'expédition d'Alger & la guerre d'Amérique les avoient déjà épuisées, & avoient augmenté le déficit dont l'origine remonte à Philippe V. Depuis le nouveau règne, au lieu de le combler, il a été considérablement accru par les armemens contre l'Angleterre, par la guerre contre Alger & Maroc, & sur-tout par les dissipations de la cour. On auroit voulu mettre de nouveaux impôts, mais les anciens sont déjà trop considérables ; les derniers troubles de Galice prouvent qu'on ne peut le tenter sans exciter un soulèvement général. N'ayant aucune ressource dans l'intérieur, on avoit projeté de faire un emprunt chez l'étranger, mais on ne l'a pas osé, parce que l'Espagne n'a aucun crédit depuis que Ferdinand VI, déclara après avoir consulté les théologiens, qu'il ne payeroit point les dettes de son père.

Ces différentes causes ont tellement augmenté le désordre des finances, que le déficit de cette année est de quarante millions. Pour parvenir à le combler & prévenir quelque événement dont il seroit difficile de calculer les suites, l'Espagne a besoin de la paix, de la réforme de la cour, & de la réforme de l'impôt. 1°. est-elle sûre de conserver la paix si elle entre dans une ligue contre la France, ou même si elle souffre qu'on lui suscite des ennemis ? N'est-il pas vraisemblable que la France cherchera d'autres alliés dont les intérêts seront en opposition avec ceux de l'Espagne ?

2°. Comment espérer la réforme volontaire d'une cour où regnent les favoris ? C'est un miracle que l'exemple même de la révolution française ne suffit pas pour faire opérer. Le dernier ministre des finances, M. de Lerena, ne doit tout le crédit dont il a joui qu'à sa complaisance & à sa facilité. Sans avoir l'aimable impudence de M. de Calonne, il lui ressemble à beaucoup d'égards, & fera comme lui époque dans l'histoire des finances. Son successeur, s'il est jaloux de conserver sa place, marchera sur ses traces, & tâchera de fournir par toute sorte de moyens aux prodigalités de la cour.

3°. La réforme de l'impôt demanderoit autant de lumières que de bonne volonté, & l'on en manque également. Rien de plus multiplié, de plus exorbitant & de plus mal assis que les impôts qu'on paie en Espagne. Rien de plus coûteux pour le roi, ni de plus onéreux pour le peuple que leur perception. Dès l'année 1734 D. Miquel de Zabala présenta à Philippe V un mémoire, où d'après un calcul très-moderé, il étoit évidemment prouvé que les rentes provinciales qu'il n'étoient affermées que 7 millions d'écus, en rapportoient soixante & seize aux fermiers-généraux. Mais le besoin du moment l'a toujours emporté sur toute autre considération. Les traitans ont continué à vendre chèrement leurs services & à être les législateurs suprêmes des impositions.

Les deux provinces les moins fertiles de l'Espagne, la Bis-

raye & la Catalogne sont celles qui jouissent de la plus grande prospérité. Quelle en est la cause? C'est que la Biscaye a conservé ses franchises, & qu'elle ne paie que des impôts modérés & bien répartis? C'est que la Catalogne obtint sous Louis I^{er} la permission d'établir un cadastre & une taxe proportionnelle, & fut ainsi délivrée de l'impôt arbitraire. On s'aperçut bientôt que le peuple & le roi avoient également gagné à cette réforme. Il étoit tout simple d'adopter pour tout l'empire ce qui faisoit la prospérité d'une province. Un ministre qui avoit des intentions droites, mais peu de lumières, entreprit de l'exécuter. Il nomma une commission pour dresser un cadastre universel, employa vingt mille personnes, dépensa plusieurs millions de piastres, & l'entreprise manqua. Dans de pareilles réformes, le succès dépend de la célérité. Les hommes intéressés aux abus eurent le tems de se liguier, de concerter leurs manœuvres, & de réunir leurs forces pour faire échouer le seul projet qui puisse sauver l'Espagne.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Renchen, terre du cardinal de Rohan, du 5 janvier.

Nous avons vu arriver ici aujourd'hui le prince de Condé. Depuis quelques jours, des détachemens de soixante, quatre-vingt hommes & plus, se sont établis dans tous les endroits de l'évêché. Ce sont tous des officiers ou ci-devant nobles. On ne sait où placer leurs chevaux, car tous sont montés. On fait ici des magasins, & on parle d'établir aussi un hôpital militaire. Le prince de Condé étoit accompagné de 400 hommes qui restèrent sans armes jusqu'aux frontières. Les armes & les munitions de guerre les suivoient sur des charriots. Des hussards du margrave de Bade les ont escortés, le sabre à la main sur les terres du prince. La troupe a passé la nuit à Rastadt; tout a été payé comptant. Le prince de Condé avoit à sa suite, des carrosses, des chaises, & quantité de gens. Ces gens se comportent chez nous comme en pays ennemi. Ils enlèvent de force tout ce qui leur convient.

Les habitans du pays sont au désespoir. Il y a maintenant à Renchen plus de 1000 hommes; à Oberkirch environ 600, à Ettenheim 1500; en un mot, une armée d'environ 4000 hommes, sans compter ce qui peut venir encore. Ils parlent beaucoup de 80,000 hommes que l'empereur fait marcher à leur secours, & qu'ils attendent dans peu. Le jour de l'an il y a eu une grande alarme à Renchen. Quelques hussards de Darmstadt s'avancèrent dans la nuit jusqu'à la frontière, & rencontrèrent une patrouille du corps de Mirabeau. Les Mirabeaux persuadés que c'étoit l'avant-garde de la garnison de Strasbourg, firent feu. L'alarme se répand, on bat la générale, & notre garnison sortit en ordre de bataille. Mais comme les hussards s'étoient retirés, la armée Mirabeau se retira aussi, & chaque soldat regagna sa litière.

F R A N C E.

De Paris, le 14 janvier.

M. de Stael, ambassadeur de Suede, a reçu un congé de sa majesté suédoise, dont il va profiter pour faire un voyage de quelques mois en Suisse, & de là en Suede.

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite de l'extrait du rapport du ministre de la guerre, fait le mercredi 11 janvier, sur l'état des frontières & de l'armée.

Metz. La place de Metz est dans l'état le plus respectable par l'étendue des positions qu'embrassent de grands fronts d'une disposition savante & d'une exécution achevée. Aussi cette place est-elle regardée comme l'un des boulevards de l'empire, comme un centre de force propre à fournir à tous les moyens d'une guerre offensive dans cette partie, & comme l'asyle le plus sûr & le point de réunion le plus utile en cas de revers. Ce grand appareil de moyens fortifiants présente cependant encore un

défaut d'équilibre sensible. Les grands fronts de la Moselle & de Belle-Croix paroissent en effet d'une force surabondante, tant que l'ennemi auroit la liberté de se porter à son gré sur les parties faibles ou négligées. Tel est le front de la place qui correspond à la hauteur de Montigny; c'est par cette raison qu'on avoit projeté depuis longtemps de couronner cette hauteur par un grand ouvrage en avant de celui de Belle-Croix; mais les dépenses considérables d'une pareille entreprise ont toujours différé l'exécution. Il s'agit donc aujourd'hui de corriger ce défaut; il s'agit sur-tout d'en sauver les dépenses énormes, ainsi que la perte de tems qu'exigeroit un si grand étalage. Cela est d'autant plus nécessaire encore, que l'on s'est trouvé dans l'obligation de relever le corps de la place en cette partie, en le reprenant depuis ses fondations. Cette opération ne peut être que très-lente, & semble laisser une porte ouverte qui a déjà causé des inquiétudes. Il m'a paru qu'il ne fust pas de fortifier l'ouvrage à come qui couvre cette partie défectueuse; outre que cette bonification ajouteroit peu aux moyens de la défense, elle entraineroit des bouleversemens longs à réparer, & prêteroit peut-être à l'ennemi l'occasion de scandale de défaire pour refaire. C'est donc ici le cas de s'écarter promptement de la hauteur de Montigny, par un ouvrage simple & défensif de lui-même. Par cette position, on découvre tous les points couverts qui pourroient favoriser les approches de l'ennemi dans cette partie. Quoique peu consistant en apparence, un ouvrage de ce genre forceroit l'assiégeant aux détails longs & meurtriers d'une attaque régulière. Cette disposition imposeroit d'ailleurs fortement à l'opinion; elle déroberoit le faible actuel de la place; & en donnant le tems d'en relever les déficiences, elle rempliroit le but d'une résistance réelle, par le développement de toutes les ressources de la guerre souterraine, favorisant les retours offensifs pour lesquels ce genre d'ouvrage est surtout disposé.

Bitch. Ce poste, considéré individuellement, est excellent, & il est dans le meilleur état; mais les généraux m'ayant fait observer l'importance de sa situation, relativement aux communications de la Lorraine avec la première tête de nos frontières à Landau, nous avons regreté que le tems ne permit pas d'y compléter les dispositions d'un camp retranché propre à couvrir des troupes, des munitions & de grands magasins de tous genres. J'ai cependant ordonné aux officiers du génie de s'occuper promptement de cet objet, & de proposer les moyens les plus rapides de perfectionner cette position.

Landau. Je me suis assuré que ce chef-d'œuvre de Vauban promet une résistance prolongée au-delà du terme d'une campagne, & c'est bien plus que n'en exige le tems de rassembler des forces suffisantes pour en faire lever le siège.

Strasbourg. On y voit une armée retranchée, & même si bien fortifiée, que l'attaquant seroit ramené à concentrer ses dispositions sur la seule esplanade des fronts ataquables. On a renforcé ces fronts par des galeries de mines, & par différentes mesures; on a proposé en outre de porter un ouvrage en avant, pour attirer à lui seul tous les efforts de l'assiégeant, & pour éloigner d'autant ses attaques. Comme on hésiteroit d'entreprendre cet ouvrage avancé, dans la crainte qu'il ne pût pas être prêt pour le moment utile, j'ai cru devoir trancher cette question en adoptant les moyens d'industrie qui permettent la plus grande célérité, & me fondant d'ailleurs sur les mesures offensives qui nous occupent & qui donnent aux opérations définitives tout le tems qu'elles exigent. Sur ce qui concerne les places de Lauterbourg, Port-Louis, Schélar, Brifack, Huningue, Belfort, Blamont, Belançon, &c., j'en ai rien trouvé à changer aux mesures qui ont été prises; on en va poursuivre l'exécution avec d'autant plus de confiance, qu'elles se trouvent en tout conformes à celles qui vous ont été présentées dans le rapport de votre comité militaire.

Dans toutes les places que je viens de passer en revue, l'artillerie est dans un état respectable. Je suis assuré de l'exécution des ordres donnés par les commissaires du génie & de l'artillerie; & les comptes que je me suis fait rendre, m'ont prouvé que ce qu'il reste à faire ne souffrira aucun retard.

Dans ces places, presque toutes les bouches à feu déjà mises en batteries, sont exposées à toutes les injures de l'air. Je m'occupe des moyens de rendre moins destructive pour les affûts, cette mesure uniquement commandée par le besoin de calmer les inquiétudes.

Les fonderies & les arsenaux sont en pleine activité, & de nouvelles découvertes ou des applications ingénieuses de celles dues aux puissances voisines, sont la meilleure preuve du patriotisme éclairé d'un corps qui, jusqu'à présent, a servi de modele à tous les autres.

Au nombre des inventions utiles est celle qui, sans avoir aucun des inconvéniens justement reprochés aux couvres-platines, réunit tous leurs avantages. J'ai donné l'ordre d'envoyer sur-le-champ des modèles dans ces manufactures d'armes à feu.

Je dois aussi les plus grands éloges à l'activité que le corps de l'artillerie a mise dans ses essais pour perfectionner le système d'une artillerie volante, déjà adopté par les Prussiens & les Autrichiens. Ces essais, dont j'ai moi-même été témoin, ne laissent rien à désirer sur l'utilité dont peut être cette manière nouvelle de servir une arme dont la prodigieuse influence à la guerre est déjà si connue.

Je crois inutile d'entrer dans des détails sur les munitions de guerre; je me bornerai donc à dire que l'exposé qu'en a fait votre comité est plutôt amiable qu'exagéré.

A l'égard des vivres & autres effets de campement & d'hôpital de tout genre, les précautions ont été prises pour que celles des places qui, dans l'état actuel des choses, pourroient être invulnérables, soient approvisionnées complètement. On s'est borné, pour les autres, à disposer tellement les grands dépôts, que l'on soit toujours en mesure de les pourvoir au moment utile.

Vous voyez, messieurs, combien sont impoſans nos moyens de défense contre toute attaque étrangère, de quelque manière qu'elle soit combinée; mais en restant toujours fidèles au principe qui vous interdit toutes conquêtes, à ce principe qui est un des plus beaux titres à l'amour des peuples, les circonstances doivent nous forcer à porter nos troupes sur le territoire ennemi, si nous nous voyons provoqués à une guerre qui, provoqués comme nous le sommes, ne peut plus être, depuis long-tems pour nous, qu'une guerre défensive; & c'est d'après cette idée que j'ai dirigé les observations de mon voyage.

C'est à Metz, dans une conférence que sa majesté m'avoit ordonné d'avoir avec MM. Luckner, Rochambeau & la Fayette, que des plans de campagnes, d'après différentes hypothèses, ont été proposés, le secret est nécessaire à tous ces plans; mais ce qui peut, ce qui doit être dit à l'assemblée nationale, c'est la force actuelle de nos trois armées, & la certitude de leurs approvisionnements.

(La suite incessamment.)

(Présidence de M. D'averhoul.)

Du jeudi 12 janvier. Séance du soir.

Plusieurs députations ont été introduites à la barre; la première étoit la municipalité de Choux, qui est venue se disculper de l'accusation portée contre elle dans le procès-verbal du district de Mondoubleau. La seconde députation est venue se plaindre, au nom du second bataillon de l'Eure, qui se trouve encore au milieu de l'hiver habillé de simple toile. Le département de la Nièvre a demandé ensuite un dégrèvement, & les volontaires de la Charente ont protesté de leur amour pour la patrie. Enfin le décret qui ordonne que les tunarielles de Mirabeau seront une dépense publique, a été adopté au bruit des applaudissemens.

M. Querou est monté à la tribune, & il a proposé, au nom du comité des domaines, de laisser l'administration forestière aux soins des officiers du roi, jusqu'à ce que l'assemblée eût pris un parti définitif sur la nouvelle organisation.

Des propositions incidentes ont prolongé long-tems la discussion. M. Broussonnet a proposé de mettre à exécution la loi du mois d'Avril dernier, qui défend expressément aux députés de l'assemblée de solliciter ni pour eux ni pour d'autres des places auprès des ministres. Cette proposition a été facilement adoptée, parce qu'elle étoit juste. Il n'en a pas été ainsi de celle qui a été faite ensuite, de suspendre provisoirement l'organisation décrétée par l'assemblée nationale constituante, quoique vivement appuyée par quelques membres, elle a été rejetée.

M. Lecoindre, chargé d'un rapport du comité de surveillance, attendoit près de la tribune le moment favorable pour entretenir l'assemblée. Lorsqu'on l'a vu paroître, on a cru d'abord que c'étoit un décret d'accusation qu'il venoit solliciter; on lui a objecté que le comité de surveillance ne pouvoit rien proposer après neuf heures du soir. M. Lecoindre cependant a pris la parole, & il a proposé de décréter que M. Wimphen seroit tenu de déclarer le nom de la personne qui avoit tenté de le suborner. L'assemblée a passé à l'ordre du jour, & elle a entendu M. Lacroix, qui a lu quelques articles additionnels sur la gendarmerie.

M. Journu-Aubert a repris son rapport sur les colonies françoises dans l'Inde. L'assemblée a décrété, 1°. que le nombre des commissaires civils nommés pour les îles de France & de Bourbon, seroit porté à quatre; 2°. que leur mission s'étendrait sur tous nos établissemens situés au-delà du Cap de Bonne-Espérance; 3°. qu'ils seroient chargés de visiter toutes les

îles avec lesquelles nous pourrions avoir des relations avantageuses à notre commerce.

L'assemblée a renvoyé à ses comités militaire, de marine & des colonies, l'examen de la question de savoir si on établirait à Pondichery un état militaire.

Séance du vendredi 13 janvier.

M. Merlin a voulu revenir sur le projet présenté hier par le comité de surveillance; mais une seconde fois l'assemblée a passé à l'ordre du jour.

M. de Brienne, évêque de Sens, a fait parvenir au président une lettre d'un émigré qui se trouve actuellement sans ressource à Rome, & qui offre de devenir patriote, si l'assemblée veut bien lui accorder une somme pour se rendre en France. Ce patriote, comme il y en a beaucoup, ajoute, en terminant sa lettre, que cette démarche va le brouiller irrémédiablement avec sa famille, & sur tout avec son père, déterminé aristocrate. A ce dernier trait, qui ne prouve ni la piété filiale ni le patriotisme, l'assemblée a passé à l'ordre du jour.

M. a présenté à l'assemblée une pétition plus intéressante; c'est celle d'un laboureur de la Dordogne: après beaucoup de travaux & d'épargnes, ce laboureur étoit devenu le possesseur d'un assignat de 50 liv: comme le savetier du bon Lafontaine, notre laboureur conservoit précieusement cette somme qui étoit toute sa richesse; il la réservoit pour acheter du bled pour sa famille; mais, hélas! quelle fut sa douleur lorsqu'il a vu son trésor, la proie des rats.

M. a montré les tableaux de l'assignat, & il a demandé que M. le Couteux fût autorisé à donner une partie de la somme au malheureux laboureur. M. Girardin a observé avec une sévérité qu'on auroit trouvée extrême dans Caton, qu'on ne pouvoit avoir égard à cette pétition, parce que des hommes mal-intentionnés pourroient en faire de pareilles; on seroit tenté de blâmer la justice quand elle s'oppose à des actes de bienfaisance. L'assemblée a renvoyé la pétition à son comité de l'extraordinaire.

Le comité de l'examen des comptes a fait un rapport sur l'établissement du bureau de comptabilité, & sur le traitement des commissaires de ce bureau; le nombre & le traitement des commis destinés à former son organisation ordinaire. Le comité a proposé de fixer le traitement des quinze commissaires à 10 mille livres, ce qui, réuni aux autres dépenses, forme un total pour les frais de l'organisation, de 301,900 livres. Le comité a proposé encore que le bureau de comptabilité fera parvenir, de quinzaine en quinzaine à l'assemblée nationale un état de tous les comptes qui lui seront adressés par les directeurs de département, ou par les comptables, & un état de la distribution de ces comptes aux différentes sections, ainsi que du travail qui aura été fait dans chaque section.

Après de longs débats sur le lieu d'emplacement, le projet a été ajourné.

Plusieurs lettres ont été lues; l'une étoit de M. Cahier de Gerville, qui annonce que la somme enlevée par le sieur Foccard, & déposée à Chambéry, a été remise au district de Lyon.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur le rapport du comité de marine. Le rapporteur a répondu d'abord au mémoire de M. de Bertrand. Le ministre avoit dit qu'aucun officier n'avoit abandonné son poste; le rapporteur a soutenu que plusieurs officiers étoient notoirement hors du royaume. Il a soutenu encore qu'il avoit été accordé plusieurs prolongations après le congé expiré, malgré que la présence des officiers soit nécessaire dans leurs départemens, & que leurs motifs ne fussent pas légitimes.

Le rapporteur a regardé le dernier mémoire du ministre comme contradictoire, comme absurde & incohérent; & il a proposé à l'assemblée de déclarer que le ministre avoit perdu la confiance de la nation.

Après avoir retracé la conduite des ministres depuis la révolution, conduite qui rend pénalement le devoir de la défendre, après avoir montré que le ministère étoit une propriété nationale, & qu'il ne falloit pas en dégrader les fonctions pour ne pas en dégoûter des hommes capables de les remplir, & qui conserveroient l'orgueil de leur dignité, M. Beugnaud a rappelé les inculpations dirigées contre le ministre de la marine. — On a accusé le ministre d'avoir allégué fausement que les officiers étoient à leur poste; mais le ministre n'a entendu parler que des officiers qui étoient en activité, & non de ceux qui, par les ordonnances, ont le droit de demeurer absens après une campagne. Quant aux assertions de la lettre insérée dans le *Moniteur*, outre qu'on ne peut pas prendre une détermination sur un écrit qui n'est point officiel, M. Beugnaud a pensé que les faits qu'elle contenoit ne pouvoient être le sujet d'une accusation. Il a soutenu ensuite que l'assemblée ne devoit pas atténuer l'influence du grand ressort politique remis entre ses mains, en l'employant dans un état de choses si douteux; & qu'il étoit sage de réserver cette mesure pour un moment où elle seroit réclamée par l'opinion publique. Il a pensé encore qu'elle seroit dangereuse, si elle étoit appliquée à un ministre en particulier, & que, dans la circonstance, elle ne pourroit qu'augmenter l'instabilité du ministère. Il a proposé de décréter que le ministre seroit mandé pour présenter l'état des officiers en activité au 15 novembre dernier.

M. Rouyer a parlé après M. Beugnaud. Le ministre Bertrand, a-t-il dit, est coupable, & je vais le prouver. Le ministre a fait publier une proclamation, pour engager les officiers de la marine à se rendre à leur poste, & il nous a dit qu'ils y étoient: il nous a dit encore que plusieurs officiers étoient absens, parce qu'ils avoient un congé de droit; mais ils devoient être remplacés par d'autres. M. Rouyer a retracé ensuite la conduite du ministre Bertrand: il lui a reproché plusieurs petits tours d'escroquerie, & il a conclu au décret d'accusation.

M. a parlé comme M. Rouyer. M. Robecourt, au contraire, a regardé le projet de décret comme illusoire & incohérent. — Ou le ministre est coupable d'un crime contre la patrie, ou il n'est coupable que d'une faute qui est inséparable d'une immense administration. Dans le dernier cas, on doit lui pardonner, parce qu'il est homme: dans le premier cas, il doit être en état d'accusation. M. Robecourt a pensé que l'assemblée devoit renvoyer la question qui lui étoit soumise au moment où le comité de législation auroit présenté ses vues sur la responsabilité des ministres.

M. Maille a demandé que le ministre fût mis en état d'accusation. Le ministre n'a pas paru coupable à M. Vaublanc, pour n'avoir pas fait exécuter une loi qui n'avoit jamais été exécutée, & qui a été remplacée par la loi du mois de mai 1791. Le ministre a trompé l'assemblée nationale, a dit M. Vergniaux: donc il doit être déclaré indigne de la confiance de la nation. M. Forfait a soutenu ensuite que parce que les officiers avoient reçu des congés, on ne devoit pas inférer qu'ils n'étoient pas à leur poste: il a soutenu, comme M.

Vaublanc, qu'on ne pouvoit pas faire un crime au ministre d'avoir négligé de faire exécuter une loi proscrite, au moment où la présence seule des officiers occasionnoit des séditions dans les ports. Quant à la lettre insérée dans le *Moniteur*, où le ministre assuroit qu'aucun officier n'avoit quitté son poste, M. Forfait a pensé qu'il n'avoit pu avoir l'intention, ni de payer le traitement à un émigré, ni de tromper le roi & la nation. L'orateur a demandé la question préalable sur le projet du comité.

Les débats se sont prolongés jusqu'à cinq heures & demie. L'assemblée a ordonné l'impression de toutes les pièces de l'accusation, & l'ajournement de la question à vendredi prochain.

** Mesdemoiselles Trainetelle, brocheuses, maison Florence, passage des Jacobins, rue Saint-Jacques, vendent en un volume in-32 la constitution française, suivie: 1°. de la liste des villes du royaume où il y a des administrations; 2°. du tableau des tribunaux de Paris; 3°. des vingt-huit divisions de la gendarmerie nationale; 4°. de l'almanach du pere Gérard. Tous ces objets réunis à un seul volume, coûtent 15 sous. Ce livre se trouve aussi chez tous les libraires du Palais-Royal.

Paiement des six derniers mois 1791. Lettre A.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	34 1/2	Cadix.....	23 l. 18 s.
Hambourg.....	302	Gènes.....	146.
Londres.....	18 1/2 à 1/4	Livourne.....	156.
Madrid.....	23 l. 18 s.	Lyon. Pay. des Rois...	1 1/8 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 13 janvier 1792.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2320. 15. 10.
Portion de 1600 liv.....	270.
Idem, de 312 liv. 10 sous.....	458.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	6 7/8. 1/8. b.
Empr. de 125 millions, déc. 1784..	8. 7 7/8. 3/8. 1/8. 7 1/2.
Act. n. des Indes.....	1465. 63. 60. 61. 60. 59. 60. 58. 57. 52.
Caisse d'Escompte.....	4080. 75. 70. 65. 60. 62. 65. 68. 60.
Demi-Caisse.....	2030. 25. 30. 31. 32. 26. 28. 29.
Actur. contre les Inc. 637. 35. 34. 35. 34. 35. 36. 34. 30. 31 1/2.	
Idem, à vic.....	700. 4. 5. 3. 2. 1. 700. 699. 98. 99.

CONTRATS.

Premiere classe, à 5 pour 100.....	92 3/4. 1/2.
Troisième classe, à 5 pour 100 suj. au 10.....	82 1/2.

Prix de l'argent du 12 janvier.

Assignats de 50 à 100 liv.....	29	pour argent.
De 200 à 300 liv.....	29 1/4	idem...
Assignats de 5 liv. 6 liv. 10 s. pour 100, agiot, pour assignats de 500 liv. & au-dessus.		
Louis d'or, 11 liv. pour assignats.		

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Horsré, n°. 317, vis-à-vis l'hôtel de Neailles, où doivent être adressées les Soustractions, Lettres & Avis relatifs à cette Feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.